PARC DOUNIA DES GRANDS VENTS

Les expropriés réclament leur indemnisation

Erigé en «poumon vert d'Alger», le Parc Dounia des Grands Vents a du mal à respirer. Et pour cause, les expropriés estiment être «spoliés de leur droit à l'indemnisation». Beaucoup d'entre eux ont tenu hier un sit-in à la direction générale de ce parc. Une troisième action de ce genre en quelques semaines.

Meriem Ouyahia - Alger (Le Soir) - Ils seraient 600 expropriés directs et détenteurs d'actes de propriété. Depuis près d'une dizaine d'années, ils attendent d'être indemnisés. Une procédure qui n'a que trop tardé à leurs yeux. Hier, ces expropriés ont tenu un sit-in sur leurs terres déjà délimitées pour le parc Dounia. Ils ont atterri en pleine cérémonie de présentation de la maquette de ce parc.

«La veille, nous avons remarqué que l'entrée du parc a été fermée par un container. Après avoir demandé de plus amples informations, nous avons su qu'une réception était prévue pour aujourd'hui (hier, ndlr)», explique une propriétaire, Mme Bouzekikri, veuve Hadj Abderrahmane. De là, le bouche à oreille aidant, plusieurs propriétaires se sont donné rendez-vous. Des banderoles au nom de la société d'investissement Emirates International Investment Company (EIIC), détenteur du projet, étaient encore accrochées, hier, à notre arrivée sur les lieux. L'équipe technique de cette société d'investissement devait présenter ce projet à des partenaires et des sous-traitants.

Les expropriés veulent coûte que coûte ne pas être devant une situation de «fait accompli» et réclament leurs droits. «Ils (les autorités, ndlr) donnent l'impression de recourir à la politique du fait accompli. Nous ne voulons pas nous laisser faire», nous a déclaré sur place Mme Belaouène. Pour elle, comme pour nombre d'autres, la situation est «intolérable». «Nous avons tous les documents nécessaires prouvant que ce sont nos terres. Nous n'avons pas touché un sou. Il y a eu même un jugement rendu en notre faveur» lance M. Redouane Hadj Abderrahmane. Ils n'ont eu droit, ont-ils expliqué sur place, qu'aux «ragots» et aux «rumeurs». «Jusqu'à maintenant, il n'a été question que d'utilité publique. Or, pour nous, ce projet ne l'est pas. Mais dans tous les cas de figure, nous voulons être indemnisés. Nous ne faisons pas l'aumône, nous demandons notre droit», a relevé un autre exproprié.

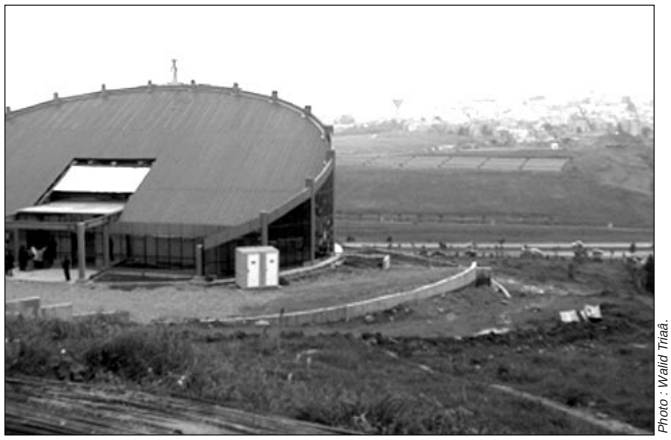

Photo : Walid Triaâ.

Un parc mitoyen avec le parc de Ben Aknoun.

Ils n'expliquent pas la teneur de ce projet. «Nous n'arrivons pas à comprendre qu'un autre parc soit ouvert ici, avec tous ces palaces, alors qu'un autre parc se trouve à Ben Aknoun à 200 mètres à vol d'oiseau. Les autorités n'ont qu'à le réhabiliter» s'étonne encore Mme Balaouène.

Au fait, ce parc est régi par le décret exécutif n°06-235 du 8 Joumada Ethania 1427 correspondant au 4 juillet 2006 portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à l'aménagement du parc des Grands Vents. Aussi, ce décret a pour objet de déclarer d'utilité publique l'opération relative à l'aménagement du parc des Grands Vents en raison du caractère d'infrastructure d'intérêt général et d'envergure nationale et stratégique de ces travaux. Selon ce décret, la superficie globale des biens immobiliers et/ou droits réels immobiliers servant d'emprise à la réalisation de l'opération est de (630) hectares située sur le territoire de la wilaya d'Alger et répartie entre les communes de Dely Ibrahim (210 hectares), Ouled Fayet (143hectares) et El Achour (277 hectares). S'agissant de l'indemnité des propriétaires de ces terres, il est noté à l'article 4 que : «Les crédits nécessaires aux indemnités à allouer au profit des intéressés pour les opérations d'expropriation des biens immobiliers et droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération visée à l'article 1er ci-dessus, doivent être disponibles et consignés auprès du Trésor public.»

A noter que ce décret stipule que la consistance des travaux à engager est de réaliser : un parc naturel, un complexe métropolitain et une route express.

M. O.

GRAVURES ET PEINTURES RUPESTRES AU SAHARA

Un programme de datation sera bientôt lancé

Après de longues années d'attente, les chercheurs préhistoriens pourront enfin réaliser un rêve longtemps caressé. Il s'agit de l'initiation de la datation des gravures et peintures rupestres au niveau du Hoggar, du Tassili et de l'Atlas saharien.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Ce programme, un véritable acquis pour le monde scientifique, sera possible grâce à la signature hier d'une convention de coopération entre le Centre de recherche préhistorique, côté algérien, et le Centre de recherche scientifique français (CNRS). Cette convention fait aussi suite à un programme de coopération signé entre les ministères des Affaires étrangères français et algérien au cours de l'année 2004. «Cela permettra aux chercheurs des deux institutions de mettre leurs savoirs en commun en vue de connaître l'âge exact des manifestations artistiques et historiques au Sahara, que nous envie le monde», a déclaré Slimane Hachi, directeur du Centre de recherche préhistorique. Selon le scientifique, la convention nécessitera cependant des moyens qu'il s'agit de trouver. «Nous avons quatre années devant nous pour aboutir à des résultats. Nous travaillerons de concert avec nos confrères français puisque la recherche scientifique n'a pas de nationalité», explique aussi M. Slimane Hachi. Pour sa part, la représentante du CNRS précisera que la signature de l'accord renforce un lien institutionnel entre les deux centres comme la collaboration en question devrait être davantage développée. L'intervenante annoncera, en outre, que les résultats obtenus tout au long de ce programme feront notamment l'objet de publications dans des revues importantes. «C'est un grand jour pour l'art rupestre saharien qui est riche en informations et à qui il manquait la datation. Cette dernière permet de construire l'histoire de l'art», explique M. Jean-Loic Le Quellec, chercheur spécialiste en préhistoire. «Les gravures et peintures rupestres sont les témoins de civilisations anciennes mais on ne pouvait durant ces dernières années procéder aux datations nécessaires. Ce programme est donc l'aboutissement d'un désir qui dure depuis 30 années»; rappellera, pour sa part, Mme Malika Hachid du centre de recherche préhistorique.

F.-Z. B.

CHU DE BENI-MESSOUS

Ouverture des 12es journées médico-chirurgicales

Les 12es journées médico-chirurgicales du Centre hospitalo-universitaire de Beni-Messous se déroulent depuis hier au sein de cet établissement.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Cette année, plusieurs thèmes ont été retenus, dont un consacré aux «documents médicaux». «Plusieurs professionnels de la santé peuvent intervenir lors de la prise en charge d'un patient. Il y a le médecin traitant, le médecin prescripteur, le radiologue, le chirurgien et même le personnel para-médical. Il est donc important qu'il y ait des documents de l'ensemble de ces interventions et ce, en vertu du principe de coresponsabilité», a expliqué, hier, le professeur Mustapha Boubrit du service de radiologie du CHU de Beni-Messous.

Selon lui, la tenue d'un dossier médical en bonne et due forme permet également au patient d'être informé de l'ensemble des actes qui ont été accomplis. «Le patient a des droits et le médecin des obligations», dira le professeur Mustapha Boubrit. Pour sa part, le professeur Fatiha Merah du service de médecine légale estime que le dossier médical peut s'avérer un élément important en cas de complications. «C'est sur la base de traces écrites que l'on peut définir les responsabilités de tous les intervenants. La table ronde, qui se tient aujourd'hui, permettra de débattre de la situation actuelle. Pour l'instant, nous devons cerner les problèmes. Notre démarche consiste à voir s'il existe des lacunes puis d'y remédier à travers des dispositions qui seront proposées dans le cadre de l'élaboration du code de la santé», note le professeur Fatiha Merah.

T. H.

SÛRETÉ DE WILAYA D'ALGER

Les femmes policiers à l'honneur

Un hommage a été rendu aux 546 femmes policiers que compte la sûreté de la wilaya d'Alger à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme. Une cérémonie a été organisée au niveau de la huitième unité républicaine de Kouba (Alger) en présence des cadres supérieurs de la police de la wilaya d'Alger et ceux de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

L'événement a commencé par un déjeuner en l'honneur des présentes suivi l'après-midi d'un gala animé par une pléiade d'artistes. Mais auparavant, les cadres de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont tenu à rendre hommage à une trentaine de femmes policiers de différents grades.

Il s'agit d'agents qui se sont distingués par leur abnégation et leur dévouement dans leur tâche mais aussi l'efficacité dans l'exercice de leur fonction. Dans le lot figurent trois femmes officiers qui ont réussi à décrocher un diplôme d'études supérieures en parallèle à leur travail quotidien. Parmi celles-ci, figure une femme policier qui a décroché un doctorat dans une université française. A noter que la Sûreté de la wilaya d'Alger compte 546 éléments féminins dont 3 commissaires principales.

N. M.